

Espèces invasives

Le plan national de piégeage de printemps contre les frelons asiatiques

par Étienne CALAIS

En 15 ans, le territoire français a été totalement envahi par le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax*, identifié en 2005 dans le Lot-et-Garonne. Depuis septembre 2021, *Vespa orientalis* a été découvert à son tour, à Marseille, et deux nids ont été détruits ; une réaction rapide est nécessaire pour éviter sa propagation même si, pour l'instant, ce dernier ne se développe que dans les régions méditerranéennes.

Un groupe de travail GDSF-FNOSAD a élaboré un plan national de lutte contre les frelons asiatiques, dont le plan national de piégeage de printemps constitue le premier pilier qui doit s'appliquer dès le mois de février, à l'émergence des premières fondatrices. Ce groupe a réuni les structures apicoles sanitaires et professionnelles : GDSF et OVS, FNOSAD et OSAD, ADAF, INTERAPI, ITSAP, GNTSA, plateforme ESA GT frelon.

L'objectif final : réduire le nombre de nids

Le but est de piéger un maximum de fondatrices émergentes au printemps, pendant la période de construction du nid primaire. Les fondatrices doivent sortir pour aller chercher des matériaux de construction et de la nourriture pour elles et les larves pendant 45 jours environ. Piéger à ce stade permet de réduire le nombre de nids à détruire en été et en automne. Selon une étude ITSAP/MNHN à paraître, réalisée

sur 3 ans (entre 2016 et 2019) dans le Morbihan, en Pyrénées-Atlantiques et en Vendée, il est démontré un effet du piégeage de printemps sur la diminution du nombre de nids présents en fin d'année. Des études complémentaires sont nécessaires pour affiner les résultats. La mise en place de ce plan de piégeage permettra d'augmenter le nombre de données recueillies, en comparant chaque année le nombre de fondatrices piégées au printemps et le nombre total de nids détectés sur un même secteur.

Un piégeage national nécessite un encadrement technique pour limiter l'impact sur la biodiversité.

De nombreux pièges ont été inventés par les apiculteurs, mais certains accumulent de nombreuses espèces non-cibles ; les pièges bouteilles et les pièges cloches ont été les plus utilisés, ils sont maintenant à remplacer par des pièges nasses qui laissent entrer et ressortir une partie importante des espèces non-cibles en fonction de leur diamètre corporel.

Ce plan national de piégeage¹ doit s'intégrer au futur plan national de lutte contre les frelons asiatiques avec ses composantes surveillance, prévention et lutte.

Nous décrivons donc l'organisation du plan de piégeage au niveau national, régional, départemental et local. L'efficacité de cette action repose sur une bonne simultanéité des actions sur tout le territoire, en limitant et optimisant le nombre de pièges, leur sélectivité et leur attractivité. Le plan vise à réduire l'impact des frelons asiatiques sur les colonies d'abeilles en supprimant le stress devant les ruches. Une certaine prédation continuera à s'exercer mais avec un impact limité sur les mortalités hivernales des colonies. Le nombre en baisse de nids à détruire permettra de substantielles économies pour les particuliers et les collectivités.

Une organisation à plusieurs niveaux

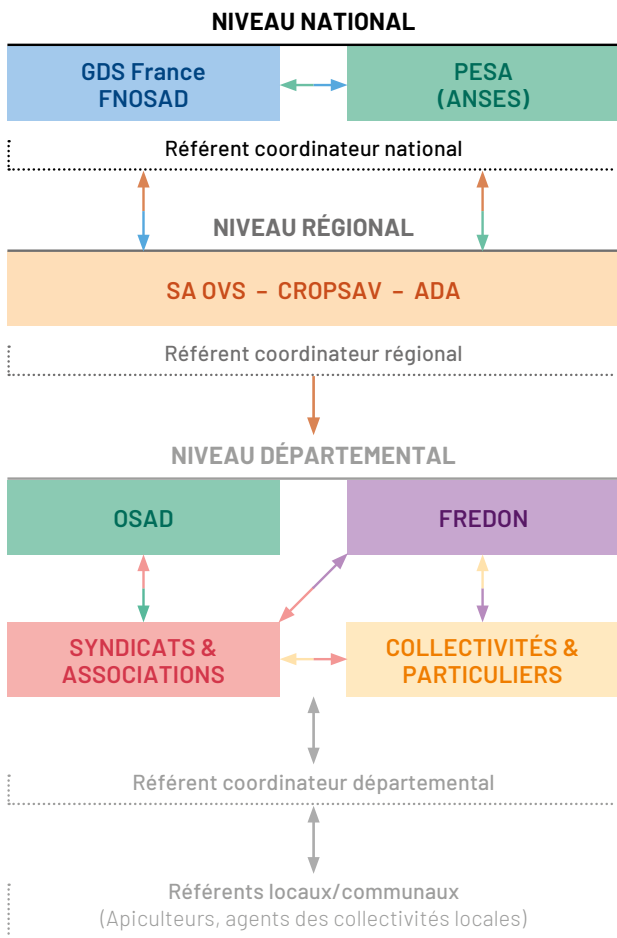
Au niveau national, GDS France coordonne les actions régionales des organismes à vocation sanitaire (OVS) et gère les données de piégeages issues de tout le territoire. Un demi-poste de référent coordinateur frelon sera créé et financé par l'État.

Au niveau régional, les organismes à vocation sanitaire apicole élaborent les plans de lutte et les font adopter en CROPSAV. Ces plans sont fournis à toutes les structures sanitaires apicoles départementales et régionales et à tous les organismes concernés par la lutte contre ces frelons. Les données de piégeage recueillies sont traitées et intégrées dans une plateforme d'épidémiosurveillance pour être ensuite intégrées à la plateforme PESA de l'ANSES. La section apicole de l'OVS coordonne les actions départementales et aide à mettre en œuvre des plans de lutte avec une communication adaptée. Des financements régionaux ou nationaux sont à requérir pour un demi-poste de référent coordinateur frelon employé par la section apicole de l'organisme à vocation sanitaire.

Au niveau départemental, les structures apicoles recrutent des référents frelons locaux sur l'ensemble des communes parmi des apiculteurs bénévoles et des agents des collectivités locales. Un référent coordinateur départemental est désigné et il est chargé des relations avec les collectivités locales et les apiculteurs.

1 – La note de service du 10 mai 2013 définit les rôles des différents partenaires et des services de l'État pour la surveillance, la prévention et la lutte contre *Vespa velutina nigrithorax* afin de limiter l'impact du frelon asiatique sur les colonies d'abeilles.

ORGANIGRAMME DU PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE



- **GDS** groupement de défense sanitaire
- **FNOSAD** fédération nationale des organisations sanitaires départementales
- **PESA** plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale
- **OVS** organisme à vocation sanitaire

- **CROPSAV** conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
- **OSAD** organisation sanitaire apicole départementale
- **ADA** association de développement de l'apiculture
- **FREDON** fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

Un comité départemental de lutte contre le frelon réunit préfecture, GDSA, FDGDON, ADA, association des maires, chambres d'agriculture, TSA, syndicats départementaux et structures environnementales. Le référent coordinateur départemental aide les structures locales à s'organiser et à communiquer. Son poste peut être financé par les conseils départementaux.

Pour les missions locales, il est nécessaire de recruter un maximum de référents apiculteurs et agents des collectivités locales. Ces référents peuvent être formés par les FREDON ou les référents apicoles départementaux ; les TSA sont invités à y participer. Pour lancer un plan de piégeage localement, un groupe d'apiculteurs motivés se réunit et désigne un référent coordinateur local qui organise un plan de lutte avant de contacter la mairie. Les communes sont sollicitées pour désigner un ou plusieurs référents parmi ses agents, lesquels sont formés. Une convention est passée entre la commune et le référent local ou une association apicole locale ou départementale. Un plan de communication est établi : flyer, réunions publiques, articles dans le bulletin municipal. L'organisation permet de définir les besoins et les moyens. Des pièges peuvent être achetés par la collectivité et distribués aux apiculteurs et à quelques citoyens volontaires formés qui signent un engagement pour respecter les bonnes pratiques de piégeage.

La liste des apiculteurs locaux est faite et permet de préparer la disposition des pièges sur la commune. La communication se fait par des flyers, affiches, bulletins municipaux, journaux et réunions. Une liste des volontaires apiculteurs et non apiculteurs est établie. Des documents annexes sont fournis : engagement de piégeage, fiches de piégeage. Le référent local fait remonter les résultats du piégeage au référent coordinateur départemental.

Les différentes actions

Action de prévention

Un plan de communication est mis en place aux différents niveaux. Des réunions locales et départementales à destination des apiculteurs et du grand public sont organisées pour informer et diffuser ce plan de piégeage de printemps. Les communes participent au financement avec différents supports de communication dont le bulletin municipal et le site internet, sans oublier les diverses structures apicoles, les organisations de chasseurs et de protection de l'environnement, les SDIS², le conseil départemental, les ADA...

Action de surveillance

Un comité départemental de piégeage est constitué à l'initiative des GDSA, avec le référent départemental, le préfet, le conseil départemental, l'association des maires, les TSA, la FREDON, l'ADA...

2 – Service départemental d'incendie et de secours.



Modèle réalisé par l'entreprise Route d'Or.

Ce comité gère l'organisation sous la direction du référent départemental frelon. Des fiches de piégeage sont délivrées aux référents locaux qui remontent ensuite les résultats au département. L'utilisation de bases de données existantes est préconisée. Un bilan est établi en fin d'année, permettant de comparer le nombre de fondatrices piégées et le nombre de nids détruits. Ces résultats entrent dans des bases de données en vue d'intégrer la base PESA d'épidémiosurveillance du frelon.

Action de lutte

Les bonnes pratiques de piégeage de printemps des frelons asiatiques

Une durée de piégeage sur une période de 2 mois est suffisante pour



Piège japonais à 3 étages.

piéger un maximum de fondatrices qui émergent à partir de février dans les régions méridionales et océaniques. La période s'étale de février à fin mai selon les régions. L'apparition de *Vespa crabro*, plus tardive, signe souvent le déclin de la présence des fondatrices, qui sont alors relayées par les ouvrières qui vont chercher la nourriture et le bois pour la construction du nid. Les périodes de piégeage sont variables chaque année selon le climat.

Les pièges doivent être placés près des ruchers impactés et près des nids détectés l'année précédente, ainsi que près des premières fleurs (camélias et autres fleurs précoces avec du nectar) et de points d'eau avec présence de bois mort : 1 ou 2 pièges par rucher et 8 pièges dans un rayon de 500 mètres.



Piège à tiroir (extérieur et intérieur) AAVO.



Les pièges préconisés sont de type nasse avec des entrées et sorties calibrées. Pour attraper les fondatrices de *Vespa velutina*, les entrées ont un diamètre de 9 mm maximum. Pour piéger *Vespa orientalis* il faut un diamètre de 10 mm ; ceci est réservé au piégeage en zone méditerranéenne pour l'instant. Pour la sortie des insectes non-cibles, l'utilisation de morceaux de grille à reine est fréquente. Les individus dont le diamètre corporel est compris entre 5,5 mm et 9 mm sont donc condamnés. Ces pièges sont les plus sélectifs à ce jour mais avec des résultats insuffisants. Les pièges bouteilles et les pièges cloches sont à proscrire car peu sélectifs avec une attractivité forte. La présence d'espèces non-cibles y est très importante.

La qualité des appâts est cruciale pour l'attractivité des pièges. Les phéromones sont très attendues, mais leur mise au point s'avère peu évidente. Les appâts liquides sont les plus efficaces : 1/3 sirop de fruit rouge, 1/3 de vin, 1/3 de bière. Du jus de cirier fermenté peut être ajouté. Un grillage ou une éponge permet d'éviter la noyade des insectes. L'utilisation de brèches de cires et de miel n'est pas recommandée pour des raisons sanitaires, car le plus souvent ce sont de vieux cadres de colonies mortes qui sont utilisés. Un entretien des pièges une fois par semaine est indispensable. L'appât est changé et le relevé des captures est effectué : espèces cibles et non-cibles.

Le piégeage doit avoir le moins d'impact possible sur l'entomofaune.

Les OVS et les OSAD sont chargés de l'optimiser. Les relevés des pièges sont comptabilisés et un bilan de fin d'année permet de comparer l'efficacité du piégeage et le nombre de nids total de l'année. Ces chiffres remontent au coordinateur départemental, puis sur la plateforme ESA de l'ANSES.

Comment mettre en place un plan de piégeage de printemps

La filière apicole a été informée en février 2022 de la mise en place du plan national de piégeage de printemps des frelons asiatiques. La diffusion est assurée vers toute la filière apicole et toutes les cibles citées antérieurement.

La coordination de la lutte au niveau de l'ensemble du territoire est une condition essentielle de la maîtrise de la lutte contre ces espèces exotiques envahissantes. Certains départements et certaines communes ont déjà des organisations fonctionnelles. Ils peuvent s'intégrer à ce plan et améliorer leur efficacité et la remontée des données. Pour les territoires sans organisation sur le plan de lutte contre les frelons, ce plan doit les inciter et les aider à se lancer dans une lutte organisée et respectueuse de l'environnement.



Les sections apicoles des OVS et les groupements de défense sanitaire départementaux sont le plus souvent les initiateurs de ces plans de lutte. Des apiculteurs locaux peuvent être à l'initiative d'actions auprès des collectivités locales. Cette collaboration est indispensable et constitue le maillon fort de ce plan de piégeage. Ensuite, l'aide du référent départemental permet une optimisation de la lutte. Toutes les communes doivent agir de concert afin d'éviter des réinfestations croisées.

En résumé...

Ce plan national de piégeage de printemps est élaboré pour permettre une lutte plus efficace contre les frelons asiatiques. Il sera diffusé très largement à toute la filière apicole, avec des annexes permettant une meilleure gestion. C'est un élément du plan de lutte national de maîtrise de ces espèces exotiques envahissantes.

Aucun piège très sélectif n'existe à ce jour : les pièges nasses semblent les plus efficaces mais sont souvent moins attractifs. De nombreuses inconnues persistent dans la connaissance du frelon et de l'effet réel du piégeage de printemps. De nouvelles recherches sont en cours.

La structuration de la lutte permet ensuite de participer à la recherche des nids primaires et secondaires par la mobilisation des apiculteurs, des collectivités locales, du public. Une formation à la recherche des nids est primordiale vers l'ensemble des acteurs. La même organisation s'occupera ensuite de la destruction des nids et de la protection des ruchers.

Toute la documentation et les outils de mise en place de ce plan de piégeage peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <https://fnosad.fr/PlanFrelon>

